

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 octobre 2010
à 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 19 octobre 2010 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. MM. BRUNET. ARTAUD. Mmes CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

ABSENTS : M. ESPEUT donne procuration à M. COLL.
MM. FAYOS. ROSELL B.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHENAULT Véronique

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2010 :

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 05 octobre 2010 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Marché Public. Hangar à bois. Attribution du marché de travaux concernant le projet de création d'un hangar à bois et aménagement des abords – lot 04 – Electricité courants forts :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil du 14 septembre dernier, les marchés de travaux relatifs au projet de création d'un hangar à bois et aménagement des abords ont été attribués :

. lot 01 : Terrassement/VRD/Voirie attribué à l'Entreprise COLAS pour un montant de 100 113.23€HT

. lot 02 : Gros œuvre attribué à l'Entreprise RENOVBAT pour un montant de 88 193.45€HT

. lot 03 : Charpente bois/Couverture/Bardage bois/Menuiseries extérieures attribué à l'Entreprise WILL pour un montant de 146 085.79€HT.

Néanmoins, s'agissant du lot 04 : Electricité courants forts : une seule entreprise a répondu pour ce lot : CDF Elec. Celle-ci a présenté une offre largement supérieure au montant estimé.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite ce lot pour la raison suivante : l'offre n'est pas satisfaisante et de lancer une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur le site : www.lindependant-legales.com et dans le journal d'annonces légales : l'Indépendant le 16 septembre 2010.

Le 04 octobre 2010, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur Coll Jackie, Adjoint au Maire,
- Monsieur Ingles Jean-Pierre, Adjoint au Maire,
- Monsieur Vincent Thierry, Conseiller Municipal, absent,
- Monsieur Luis Gilles, Receveur Municipal, absent,
- Selarl Cabinet d'Architecture Mignon, maître d'œuvre,
- Monsieur Galté Gilles, Responsable des services administratifs,
- Monsieur Bédriagnans Nicolas, Responsable des travaux,

afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 16 septembre 2010.

A l'issue du délai de remise des plis fixé au Vendredi 01 octobre 2010 à 16 heures au plus tard, 04 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

Monsieur le Maire a ensuite procédé à l'ouverture des candidatures de chaque entreprise et a donné les noms des candidats et les pièces trouvées dans la première enveloppe pour le lot 04.

Au terme de l'examen des candidatures, il a décidé d'admettre tous les candidats.

Puis, Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture des offres, indiqué l'estimation prévisionnelle en HT, les propositions ainsi que les délais d'exécution.

LOT N° 04 – Electricité courants forts

Estimation prévisionnelle	Entreprises	Propositions	Délais d'exécution
8 871.00€HT	CDF Elec	11 232.20€HT 13 433.71€TTC	-
	Resplandy	15 050.00€HT 17 999.80€TTC	4 semaines
	Escach	13 000.00€HT 15 548.00€TTC	4 semaines
	TP Elec	16 652.80€HT 19 916.75€TTC	-

A l'issue de cette ouverture, toutes les offres étant au dessus de l'estimatif, Monsieur le Maire a décidé d'engager une négociation avec tous les candidats, conformément au règlement de la consultation, et a chargé le maître d'œuvre de transmettre des courriers aux candidats en leur demandant de répondre sur les modifications envisageables permettant de respecter l'enveloppe financière de la commune avec une demande de remise des réponses pour le 13 octobre 2010 à 16 heures.

Au terme de la négociation, les nouvelles propositions sont les suivantes :

Estimation prévisionnelle	Entreprises	Propositions	Délais d'exécution
8 871.00€HT	CDF Elec	11 992.24€HT 14 342.72€TTC	-
	Resplandy	6 755.00€HT 8 078.98€TTC	4 semaines
	Escach	6 710.44€HT 8 025.69€TTC	4 semaines
	TP Elec	10 098.60€HT 12 077.93€TTC	-

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'oeuvre, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise Escach, eu égard aux critères d'attribution dûment énoncés dans le règlement de consultation :

- Prix : 40%
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 30%
- Délais d'exécution : 30%

et a décidé de porter son choix sur l'entreprise Escach pour un montant de 6 710.44€HT soit 8 025.69€TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus, de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné pour le lot 04 ainsi que tous les actes afférents au marché.

Vote : Unanimité.

SEANCE LEVEE à 21 heures 00

ABEL Jean-Pierre Maire	INGLES Jean-Pierre Adjoint	COLL Jackie Adjoint
MARTIN Françoise Adjointe	BRUNET Jean-Louis Adjoint	ARTAUD Jean-Yves Conseiller Municipal
CHENAULT Véronique Conseillère Municipale	ESPEUT Philippe Conseiller Municipal	FABRE Laurence Conseillère Municipale
FAYOS Claude Conseiller Municipal	GARCIA Joëlle Conseillère Municipale	ROSELL Bernard Conseiller Municipal
ROSSELL Serge Conseiller Municipal	SOLA Daniel Conseiller Municipal	VINCENT Thierry Conseiller Municipal

